

SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 SEPTEMBRE 2017

**Projet d'évolution et de mise à jour
du règlement intérieur**

Nombre de Membres Elus :	100
Nombre de Membre Elus en exercice :	99
Quorum :	50
Nombre de Membres Elus présents :	70

Membres élus présents :

Mesdames Myriam BENCHARAA, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Irène BREUIL, Béragère CHARBONNIER, Jocelyne CORNEC, Marie-Claude DESBENOIT, Marie-Claude FOUCRE, Evelyne GALERA, Edith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Claire-Lise JUVIGNARD, Marie KALAI, Véronique MADELRIEUX, Laurence MICHEL, Jocelyne PANSE RAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Marta PARDO-BADIER, Céline PELESZEZAK, Nathalie PRADINES, Isabelle QUENOUILLE RE, Denise ROMESTANT, Sophie SOURY, Héléne VILLARD.

Messieurs Guy BACULARD, Denis BANCEL, Olivier BLANC, Pierre CHAMBON, François CHARDINY, Yves CHAVENT, Jacques COIRO, Philippe COLLOT, Christophe CROZIER, Philippe DAVID, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Guillaume DUVERT, Jean-François FARENC, Nicolas FARRER, Olivier FINAZ, Frédéric FOSSI, Eric GARCIN, Vincent GIRMA, Jérôme GRENIER, Philippe GUERAND, Emmanuel IMBERTON, Frédéric JACQUIN, Jean-Michel JOLY, Francis KESSOUS, Pierre LARDON, Fabrice LENOIR, Philippe MALAVAL, Christophe MARGUIN, François MEON, Dominique MINJARD, Christian MISSIRIAN, Jean MOUGIN, Henri PAIN, Luc PELEN, Gérard PELISSON, Philippe POBE, Claude POLIDORI, Régis POLY, Thierry RAEVEL, Gilles RENAUD, Jean-Jacques REY, Claude RISAC, Thomas SAN MARCO, Daniel VILLAREALE.

Nicolas BONNET précise à l'Assemblée que le Règlement Intérieur de la CCI LYON METROPOLE – Saint-Etienne Roanne a été adopté par l'Assemblée générale du 11 janvier 2016 et homologué par le Préfet de région le 3 février 2016.

Le règlement intérieur est un document (article R 711-68 du Code de commerce) destiné à régir l'organisation et le fonctionnement de la CCI et de ses différentes instances, les droits et devoirs de ses membres et décrire certaines procédures applicables. Il est librement élaboré par chaque CCI dans le respect des limites fixées par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

Suite aux nombreuses évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles, notamment le décret du 27 décembre 2016 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CCI, il est aujourd'hui proposé à l'Assemblée générale de modifier le règlement intérieur afin de le mettre à jour.

Les modifications apportées au règlement intérieur, tout comme l'adoption d'un nouveau règlement intérieur, nécessitent :

- leur adoption par l'Assemblée générale, à la majorité absolue des votants ;
- leur homologation par le Préfet de région (dans les 2 mois) ;
- une publicité destinée à le rendre opposable aux tiers.

Nicolas BONNET commente à l'Assemblée les modifications apportées au Règlement intérieur conformément au projet qui leur a été préalablement transmis.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose à l'Assemblée générale de la CCI Lyon Métropole - Saint-Etienne Roanne de bien vouloir approuver ce règlement intérieur modifié qui sera transmis pour homologation au Préfet de région.

L'Assemblée approuve cette délibération à l'unanimité des membres présents.

Fait à Lyon, le 26 septembre 2017
Pour extrait certifié conforme

Le Directeur Général



Xavier PELLETIER